

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MAI 2026
S6-2026**

Le jeudi vingt-huit mai deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de REAUP-LISSE, dûment convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie de REAUP-LISSE en séance ordinaire sous la présidence de Pascal LEGENDRE, Maire de la commune de Réaup-Lisse.

Présents : Pascal LEGENDRE, Kevin BARRAULT, Martine TARRIT, Serge EGLOFF, Michel ROMA, Jean-Marc TURRO, Stéphanie KRIEFF, Nicolas CASTANG, Ombeline LABORDE, Virginie MIKALEF.

Procurations/représentés : Amélie PASQUEREAU donne pouvoir à Pascal LEGENDRE, Florence POURTIER donne pouvoir à Martine TARRIT, Audrey CHANTELOUP donne pouvoir à Kévin BARRAULT, Aurore DOUMERGUE donne pouvoir à Virginie MIKALEF.

Absent : Dominique CAUMARTIN.

Le quorum tel que prévu à l'article L. 2121-17, étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire : Martine TARRIT

S6-02DEL2026

02/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Monsieur le maire présente le procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2026.

Le conseil est invité à procéder à son approbation.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

► **Approuve** le procès-verbal du conseil du 28 avril 2026.

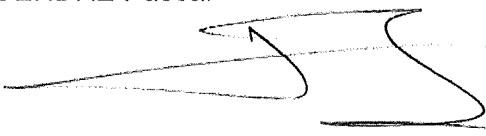
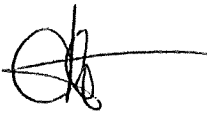
**14 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION**

COMMUNE DE REAUP-LISSE

2026/002

Fait et délibéré en Mairie
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme,
A Réaup-Lisse,



<p>Reçue en Préfecture le : 04/06/2026</p>	<p>Le Maire, LEGENDRE Pascal</p> 
<p>Publication sur le site le : 04/06/2026</p>	<p>Secrétaire de Séance, TARRIT Martine</p> 

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 AVRIL 2026
S5-2026**

Le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de REAUP-LISSE, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie de REAUP-LISSE en séance ordinaire sous la présidence de Pascal LEGENDRE, Maire de la commune de Réaup-Lisse.

Présents : Pascal LEGENDRE, Kevin BARRAULT, Martine TARRIT, Serge EGLOFF, Michel ROMA, Jean-Marc TURRO, Florence POURTIER, Stéphanie KRIEFF, Audrey CHANTELOUP, Nicolas CASTANG, Ombeline LABORDE, Amélie PASQUEREAU, Dominique CAUMARTIN, Virginie MIKALEF, Aurore DOUMERGUE.

ORDRE DU JOUR :

1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/04/2026
FINANCES
3. AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE – EXERCICE 2025
4. ETAT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS ET COTISATIONS DES ORGANISMES – EXERCICE 2026
5. ETAT DES NOTIFICATIONS DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2026
6. ETAT DES DOTATIONS – EXERCICE 2026
7. ETAT DES EMPRUNTS EN COURS ET A VENIR
8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026
ELECTIONS/COMMISSIONS
9. COMPOSITION DES COMMISSIONS – MANDAT 2026-2032 – ALBRET COMMUNAUTE
10. LISTE DES MEMBRES PROPOSES POUR LA CCID (COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS)
11. DELEGATION DE FONCTION POUR ESTER EN JUSTICE

S5-01DEL2026

1/ DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un ou une de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **Décide** à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée

- Désigne Martine TARRIT secrétaire de séance

15 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

S5-02DEL2026

02/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 01 AVRIL 2026

Monsieur le maire présente le procès-verbal du conseil municipal du 01 avril 2026.

Le conseil est invité à procéder à son approbation.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le procès-verbal du conseil du 01 avril 2026.

14 voix POUR
1 voix CONTRE (Mr Dominique CAUMARTIN)
0 ABSTENTION

S5-03DEL2026

**03/ AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE – EXERCICE 2025 – ANNEXE
DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent choisir, par délibération, d'adopter l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Pascal LEGENDRE, Maire de la Commune de REAUP-LISSE, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 vote l'affectation des résultats suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

► Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 – EXCEDENT	991 738,32
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	544 263,99
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	447 474,33
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) - DEFICIT	925 566,59

► De préciser que ces résultats seront intégrés dans le Budget Primitif 2026.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

**12 voix POUR
1 voix CONTRE (Mr Dominique CAUMARTIN)
2 ABSTENTIONS (Mmes Virgine MIKALEF et Aurore DOUMERGUE)**

S5-04DEL2026

**04/ ETAT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS ET COTISATIONS
DES ORGANISMES – EXERCICE 2026 – ANNEXE TABLEAU
SUBVENTIONS/COTISATIONS**

COMITE DES FETES

Après examen des dossiers par la Commission Finances du 02 avril 2026 (compte-rendu ci-joint), Monsieur le Maire présente les demandes de subventions des associations ainsi que les demandes de cotisations de certains organismes, de la commune de REAUP-LISSE et des alentours.

Il est rappelé que les associations souhaitant bénéficier d'une aide de la commune doivent déposer chaque année un dossier de demande de subventions complet avant le 31 janvier de l'année pour laquelle une subvention est demandée.

Après discussion, les élus impliqués dans certaines associations quittent la salle du conseil pendant le vote concernant leur association (en l'occurrence BARRAULT Kévin Trésorier du Comité des Fêtes).

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré**

COMMUNE DE REAUP-LISSE

2026/04

- **APPROUVE** l'attribution de la subvention de la somme de 3 325.00 €
au profit du Comité des Fêtes de REAUP.
Somme inscrite au budget 2026 à l'article 65748.
Pour un détail de :
- Subvention : 800.00 €
 - Subvention chapiteau : 525.00 €
 - Subvention sécurité : 2000.00 €

**14 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION**

S5-04DEL2026

**4/ ETAT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS ET COTISATIONS
DES ORGANISMES – EXERCICE 2026 – ANNEXE TABLEAU
SUBVENTIONS/COTISATIONS**

VOTE GLOBAL

Après examen des dossiers par la Commission Finances du 02 avril 2026, Monsieur le Maire présente les demandes de subventions des associations ainsi que les demandes de cotisations de certains organismes, de la commune de REAUP-LISSE et des alentours.

Il est rappelé que les associations souhaitant bénéficier d'une aide de la commune doivent déposer chaque année un dossier de demande de subventions complet avant le 31 janvier de l'année pour laquelle une subvention est demandée.

Il est décidé de procéder à un **vote global** du tableau détaillant les demandes de subventions des associations et cotisations des organismes.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'attribution des subventions et cotisations
pour la somme globale de **11 575 €**.
Sommes inscrites au budget 2026.
Pour un détail de :
- **Subventions** inscrites à l'article 65748 : **9 701.00 €**
 - **Cotisations** inscrites à l'article 6558 : **1 874.00 €**

**15 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION**

S5-05DEL2026

05/ VOTE DE L'ETAT DES NOTIFICATIONS DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026 - TABLEAU

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales 2026 examiné par la Commission Finances du 02 avril 2026.

En ce qui concerne la taxe foncière sur le bâti et non bâti une augmentation de 1% est appliquée chaque année. Ce qui permet de participer à l'effort collectif (demandes de subventions, etc) afin que les demandes soient reconnues légitimes et acceptables.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

► **DECIDE** de voter les taux des taxes directes pour l'année 2026 ainsi qu'il suit :

- **Taxe foncière (bâti) TFB** : 38.91 %
- **Taxe foncière (non bâti) TFNB** : 58.24 %
- **Taxe d'habitation (TH)** : 13.84 %

**12 voix POUR
3 voix CONTRE (Virginie MIKALEF, Aurore DOUMERGUE et Dominique CAUMARTIN)
0 ABSTENTION**

S5-06DEL2026

06/ ETAT DES DOTATIONS – EXERCICE 2026 (TABLEAU EN ANNEXE)

Après examen par la Commission Finances du 02 avril 2026, Monsieur le Maire présente l'état des dotations pour l'exercice 2026.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir constaté,**

Approuve l'état des dotations pour l'exercice 2026 tel qu'il a été présenté.

**15 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION**

S5-07DEL2026

07/ ETAT DES EMPRUNTS EN COURS ET A VENIR (TABLEAU EN ANNEXE)

Après examen par la Commission Finances du 02 avril 2026, Monsieur le Maire présente l'état des emprunts en cours et à venir.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir constaté,**

Approuve l'état des emprunts en cours et à venir tel qu'il a été présenté.

**12 voix POUR
0 voix CONTRE
3 ABSTENTIONS**

(Virginie MIKALEF, Aurore DOUMERGUE et Dominique CAUMARTIN)

S5-08DEL2026

08/ BUDGET PRIMITIF ET PREVISIONNEL – EXERCICE 2026 (ANNEXES)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent choisir, par délibération, d'adopter l'instruction budgétaire et comptable M57.

Après examen par la Commission Finances du 02 avril 2026 et conformément aux propositions des élus présents, Monsieur le Maire, présente le budget primitif pour l'année 2026 en suréquilibre en section d'investissement. Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2026.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte le budget primitif prévisionnel qui lui a été présenté

12 voix POUR
1 voix CONTRE (Mr Dominique CAUMARTIN)
2 ABSTENTIONS (Mme Virginie MIKALEF et Mme Aurore DOUMERGUE)

S5-09DEL2026

09/ COMPOSITION DES COMMISSIONS – MANDAT 2026-2032 – ALBRET COMMUNAUTE

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents d'Albret Communauté en date du 22 avril 2026 ;
Vu la délibération d'Albret Communauté n°DE-047-2026 du 22 avril 2026, relative à la création des commissions et à leur composition ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que les commissions d'Albret Communauté seront animées par les Vice-Présidents. Elles n'ont pas de pouvoir de décision et émettent leur avis à la majorité des membres présents sans qu'un quorum de présence soit exigé.

Il est précisé que la Communauté de Communes intervient uniquement dans les domaines pour lesquels elle a compétence. Les commissions engagent de nouvelles réflexions, travaillent en amont du Conseil et proposent des orientations.

Composition des commissions :

Monsieur le Maire expose que le nombre de membres composant les commissions est fixé par le Conseil Communautaire comme suit :

- Le Président est président de droit de chaque commission
- Un Vice-Président,
- Chaque commune de moins de 1000 habitants pourra être représentée par 1 délégué,
- Chaque commune de 1000 habitants et plus pourra être représentée par 2 délégués ; avec représentation possible des oppositions communales,
- Le délégué pourra être un Conseiller Communautaire ou un Conseiller Municipal.

En cas d'empêchement, le membre d'une commission pourra être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le Maire.

Considérant les modalités de désignation visées par l'article L 2121-21 du CGCT ;

Monsieur le Maire rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

Les commissions de la Communauté de Communes sont réparties par thématique selon le tableau ci-dessous :

COMMUNE DE REAUP-LISSE

2026/08

N°	THEMATIQUE	EXEMPLES DE DOSSIERS EXAMINES
1	VOIRIE PATRIMOINE	Suivi de la programmation annuelle des travaux. Organisation du service. Programmation des investissements. Gestion du patrimoine : Ludo Parc, MSP, bâtiments ...
2	FINANCES	Suivi des finances de la Communauté de Communes, tant en investissement qu'en fonctionnement (recettes et dépenses). Proposition des taux pour les différentes taxes. Préparation du CFU (ROB...) ...
3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Aménagement et gestion de zones d'activité Suivi de la zone @grinove Réseau numérique Procédures contractuelles (Leader, CTU, ...) Gestion des ports et halte AIDE (Aide à l'Investissement et au Développement des Entreprises) ...
4	ENVIRONNEMENT	Gestion des milieux aquatiques : Auvignon, Osse, Gélise, Baïse Suivi Natura 2000 ...
5	ADMINISTRATION GENERALE RESSOURCES HUMAINES	Administration générale Tenue des assemblées Subvention aux associations Suivi des contentieux Suivi des marchés publics Veille juridique Organisation et fonctionnement des services Organisation des moyens humains Suivi des ressources humaines et gestion des effectifs Gestion des instances paritaires ...
6	TOURISME	Suivi de l'activité de l'EPIC Dossiers sur la politique de développement touristique Prêt de la Maison Aunac Activité Ludo-Parc ...
7	THEMATIQUE SANTE	Suivi et gestion de la Maison de santé pluridisciplinaire de l'Albret Suivi du Contrat Local de Santé Réflexion sur l'accès aux soins et l'offre de premier recours (création/financement de maisons de santé, centres de santé, dispositifs mobiles, participation aux contrats locaux de santé), Réflexion sur la prévention et promotion de la santé, en lien avec l'ARS et les acteurs locaux. Travaux relatifs à la définition de l'intérêt communautaire en matière de santé avant présentation dans les

		instances de décision ...
8	ENFANCE - JEUNESSE & Ecole de musique et de danse (EMD)	<p><u>Enfance-jeunesse</u> :</p> <p>Appui et réalisation aux projets intercommunaux en faveur de la jeunesse.</p> <p>Suivi du fonctionnement des différentes structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ALSH du territoire (fixe et itinérant) - Structures Multi accueil et micro-crèche <p><u>Ecole de musique et de danse</u></p> <p>Suivi du fonctionnement du service (personnel, tarifs...)</p> <p>Suivi des projets pédagogiques</p> <p>Validation des calendriers des manifestations</p> <p>...</p>
9	URBANISME	<p>Planification, comité SCOT</p> <p>Instruction du droit des sols</p> <p>Suivi PLUI</p> <p>Dossier Labellisation Pays d'Art et d'Histoire</p> <p>...</p>
10	DEVELOPPEMENT DURABLE	<p>Transition énergétique (TEPos)</p> <p>Élaboration et suivi du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et tout action y participant,</p> <p>Animation de la démarche territoriale (concertation avec communes, entreprises, associations, habitants),</p> <p>Suivi des indicateurs (consommations, émissions, qualité de l'air) et reporting auprès du conseil communautaire,</p> <p>Réflexion et propositions sur la rénovation énergétique de l'habitat et du parc bâti en lien avec le vice-président à l'Habitat,</p> <p>Conduite et coordination des actions de sensibilisation des habitants, entreprises, agriculteurs, associations à la sobriété énergétique et aux ENR ; Animation de réseaux d'acteurs (clubs énergie, forums, ateliers) à l'échelle intercommunale ;</p> <p>...</p>
11	ACTION SOCIALE	<p>Aide à l'insertion professionnelle</p> <p>Interventions dans les domaines de l'emploi et de la formation</p> <p>Espace labellisé France Services</p> <p>Mission locale</p> <p>Forums</p> <p>Soutien à la vie locale</p> <p>...</p>
12	HABITAT	<p>Réflexion sur la stratégie en matière d'habitat</p> <p>Participation aux dispositifs contractuels en lien avec l'habitat (ORT : opération de revitalisation de territoire, PIG : programme d'intérêt général, OPAH RU...)</p> <p>...</p>
13	MOBILITE	<p>Développement des mobilités actives et partagées</p> <p>Etude et mise en place de mode de transport (dont TAD)</p> <p>Suivi de la voie verte</p> <p>Forums</p> <p>...</p>

COMMUNE DE REAUP-LISSE

2026/010

Ceci exposé,
Après appel de candidatures,
Monsieur le Maire fait procéder aux désignations correspondantes.

**Le Conseil municipal,
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré**

DECIDE

- ▶ **De ne pas procéder** par un vote à bulletin secret ;
- ▶ **De désigner** les membres dans les commissions selon le détail ci-dessous :

N°	THEMATIQUE	Délégué(s) (Nom Prénom) <1000 hbt =1 ≥ 1000 hbt =2
1	VOIRIE PATRIMOINE	ROMA Michel
2	FINANCES	KRIEFF Stéphanie
3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	KRIEFF Stéphanie
4	ENVIRONNEMENT	DOUMERGUE Aurore
5	ADMINISTRATION GENERALE RESSOURCES HUMAINES	MIKALEF Virginie
6	TOURISME	BARRAULT Kévin
7	THEMATIQUE SANTE	PASQUEREAU Amélie
8	ENFANCE - JEUNESSE & Ecole de musique et de danse (EMD)	LABORDE Ombeline
9	URBANISME	EGLOFF Serge
10	DEVELOPPEMENT DURABLE	TARRIT Martine
11	ACTION SOCIALE	MIKALEF Virginie
12	HABITAT	TARRIT Martine
13	MOBILITE	LEGENDRE Pascal

- ▶ **Valide** la liste des conseillers municipaux chargés de représenter la commune dans les différentes commissions d'Albret communauté.

**15 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION**

PL YB

COMMUNE DE REAUP-LIGGE

2026/011

S5-10DEL2026

10/ LISTE DES MEMBRES DE LA CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS)

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant que comme suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Suite à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts Directs il convient d'instituer une commission communale CCID.

Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants ;

Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 18 ans au moins ;
- Être de nationalité française ou ressortissant de l'Etat membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Six commissaires titulaires et six commissaires suppléants sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Ci-joint la liste des membres désignés par la commune. Le service des Impôts directs choisira 12 personnes sur les 24 proposées.

**Le Conseil municipal,
Considérant l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,**

► Valide cette liste.

**15 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION**

S5-11DEL2026

11/ DELEGATION DE FONCTION POUR ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire expose que les dispositions du CGCT code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences.

Dans la délibération du 21/03/2026 S3-12DEL2026 le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, pour la durée du mandat, de confier à Monsieur le Maire le point 11 soit « de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justices et experts »

L'article L2122-22 16° du CGCT Code général des collectivités territoriales dispose que par délégation du conseil municipal, le maire peut être chargé pour la durée du mandat :

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 euros pour les communes de 50 000 habitants et plus.

- De tenir informé le Conseil Municipal des procédures à envisager, en cours et du résultat final pour les réponses des tribunaux.

Il convient donc de définir les cas d'intervention :

AUTORISE le Maire à intenter au nom de la commune, par voie d'action ou d'intervention, toute action en justice quelle que soit sa nature ou à défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, ceci devant l'ensemble des juridictions administratives, civiles ou pénales, ainsi que devant toutes les juridictions sans exception, en charge de contentieux spécialisés, aussi bien en première instance qu'en appel ou cassation. Le cas échéant, procéder aux consignations et à tous les engagements financiers pouvant être sollicités dans le cadre des procédures par les tribunaux compétents.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

**12 voix POUR
1 voix CONTRE (Mr Dominique CAUMARTIN)
2 ABSTENTIONS (Mme Virginie MIKALEF et Mme Aurore DOUMERGUE)**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20h32.

Les délibérations prises ce jour, portent les numéros suivants :

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibérations	Objet	Approuvée/ Rejetée/ Reportée
N°S5-01DEL2026 examinée le 28/04/2026	DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE	Approuvée
N°S5-02DEL2026 examinée le 28/04/2026	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/04/2026	Approuvée
N°S5-03DEL2026 examinée le 28/04/2026	AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE – EXERCICE 2025	Approuvée
N°S5-04DEL2026 examinée le 28/04/2026	ETAT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS ET COTISATIONS DES ORGANISMES – EXERCICE 2026	Approuvée
N°S5-05DEL2026 examinée le 28/04/2026	ETAT DES NOTIFICATIONS DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2026	Approuvée
N°S5-06DEL2026 examinée le 28/04/2026	ETAT DES DOTATIONS – EXERCICE 2026	Approuvée
N°S5-07DEL2026 examinée le 28/04/2026	ETAT DES EMPRUNTS EN COURS ET A VENIR	Approuvée
N°S5-08DEL2026 examinée le 28/04/2026	VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026	Approuvée
N°S5-09DEL2026 examinée le 28/04/2026	COMPOSITION DES COMMISSIONS – MANDAT 2026-2032 – ALBRET COMMUNAUTE	Approuvée
N°S5-10DEL2026 examinée le 28/04/2026	LISTE DES MEMBRES PROPOSES POUR LA CCID (COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS)	Approuvée
N°S5-11DEL2026 examinée le 28/04/2026	DELEGATION DE FONCTION POUR ESTER EN JUSTICE	Approuvée

Le Maire,
LEGENBRE Pascal

La secrétaire de séance,
TARRIT Martine





AR Prefecture

047-214702219-20260604-S602DEL2026-DE
Reçu le 04/06/2026



190 Place Jules LAROZE
 47170 REAUP-LISSE

Séance du CONSEIL MUNICIPAL DU 28/05/2026

NOMS PRENOMS	SIGNATURES	NOMS PRENOMS	SIGNATURES
LEGENDRE Pascal		CHANTELOUP Audrey	Po.
BARRAULT Kévin		CASTANG Nicolas	
TARRIT Martine		LABORDE Ombeline	
EGLOFF Serge		PASQUEREAU Amélie	P.O.
ROMA Michel		CAUMARTIN Dominique	
TURRO Jean-Marc		MIKALEF Virginie	
POURTIER Florence	Po	DOUMERGUE Aurore	
KRIEFF Stéphanie			

